

— monsieur Pierre Lacroix, président, Bioxel Pharma inc., en remplacement de monsieur Jean-Marc Proulx ;

— monsieur Jocelyn Boucher, directeur des ressources financières et des partenariats économiques, Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), en remplacement de madame Louise Quesnel.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43506

Gouvernement du Québec

Décret 1106-2004, 2 décembre 2004

CONCERNANT la nomination de membres et la désignation du vice-président du conseil d'administration d'Investissement Québec

ATTENDU QUE l'article 1 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1) constitue la société Investissement Québec ;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit que les affaires de la société sont administrées par un conseil d'administration composé de onze membres dont un président-directeur général nommés par le gouvernement ;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit que le mandat des membres autres que le président-directeur général est d'une durée d'au plus trois ans ;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement désigne parmi les membres du conseil d'administration un vice-président du conseil ;

ATTENDU QUE l'article 7 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau ;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que toute vacance parmi les membres du conseil, autres que le président-directeur général, est comblée pour la durée non écoulée du mandat du membre à remplacer ;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 8 de cette loi prévoit que constitue notamment une vacance, l'absence à un nombre de réunions du conseil déterminé par le règlement intérieur de la société, dans les cas et les circonstances qu'il indique ;

ATTENDU QUE monsieur Léopold Beaulieu a été nommé membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 1055-98 du 21 août 1998, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler ;

ATTENDU QUE monsieur Michel Boivin a été nommé membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 694-2001 du 6 juin 2001, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler ;

ATTENDU QUE monsieur René Roy a été nommé membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 1064-2001 du 12 septembre 2001, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler ;

ATTENDU QUE monsieur Éric Bédard a été nommé membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 386-2000 du 29 mars 2000, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

ATTENDU QUE monsieur Marcel Leblanc a été nommé membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 694-2001 du 6 juin 2001, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

ATTENDU QUE monsieur Georges Felli a été nommé membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 165-2002 du 20 février 2002, que son poste est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir ;

ATTENDU QUE monsieur Luc Meunier a été nommé membre du conseil d'administration d'Investissement Québec par le décret numéro 1098-2002 du 18 septembre 2002, que son poste est vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche :

QUE monsieur Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, soit nommé de nouveau membre et également vice-président du conseil d'administration d'Investissement Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes ;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Michel Boivin, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ;

— monsieur René Roy, secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Mélanie Kau, présidente, Mobilia Itée, en remplacement de monsieur Éric Bédard ;

— monsieur Michel R. Saint-Pierre, sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en remplacement de monsieur Marcel Leblanc ;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration d'Investissement Québec à compter des présentes :

— monsieur Gilles Demers, sous-ministre adjoint à la Direction générale de l'industrie et du commerce au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, en remplacement de monsieur Georges Felli, pour la durée non écoulée de son mandat, soit jusqu'au 19 février 2005 ;

— monsieur Yves Lafrance, sous-ministre adjoint aux sociétés d'État et aux projets économiques au ministère des Finances, en remplacement de monsieur Luc Meunier, pour la durée non écoulée de son mandat, soit jusqu'au 17 septembre 2005.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43507

Gouvernement du Québec

Décret 1107-2004, 2 décembre 2004

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du commerce intérieur qui se tiendra à Ottawa, le 6 décembre 2004

ATTENDU QUE les ministres responsables du commerce intérieur se réuniront à Ottawa, le 6 décembre 2004 ;

ATTENDU QUE l'ordre du jour de cette conférence portera sur des sujets inscrits au plan de travail du Conseil de la fédération en matière de commerce intérieur ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones :

QUE le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, monsieur Michel Audet, dirige la délégation québécoise à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du commerce intérieur qui se tiendra à Ottawa, le 6 décembre 2004 ;

QUE cette délégation soit, en outre, composée des personnes suivantes :

— monsieur Jean Séguin, conseiller politique, cabinet du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche ;

— monsieur Laurent Cardinal, directeur, Direction de la politique commerciale, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ;

— monsieur Yves Castonguay, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

— monsieur Daniel Albert, coordonnateur et représentant du commerce intérieur, Groupe sur le commerce intérieur, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément aux décisions du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43508